

le lien



Actualité

Démolition
rue de Rilly la
Montagne

p.7 et 8

Élection des représentants des locataires

Votez pour élire vos représentant(e)s au Conseil d'administration de Reims habitat !



En cette fin d'année 2022, vous serez invités à voter pour élire vos deux représentant(e)s au sein du Conseil d'Administration de Reims habitat. Les représentant(e)s élu(e)s sont des locataires partageant la vie des locataires.

Vos représentants siègent pendant 4 ans au sein du Conseil d'Administration. **Ils ont pour mission de défendre vos intérêts lors des moments de décisions importantes.**

Ils prennent part à des décisions qui portent sur les sujets clés de votre vie quotidienne comme la rénovation et l'entretien de votre immeuble, de ses parties communes, l'amélioration de

votre cadre de vie (réparations d'ascenseurs, création d'espaces verts...), la réduction des nuisances, l'amélioration de la tranquillité...

En échanges avec votre bailleur, notamment au sein du Conseil de Concertation Locative, ils ont l'occasion de transmettre directement aux équipes de Reims habitat vos questions, remarques ou attentes et obtenir ainsi des réponses rapides et concrètes.

Ils participent également à la Commission d'attribution des logements et d'examen de l'occupation des logements, chargée notamment de l'attribution des logements de Reims habitat.

Qui peut se présenter ?

Le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) définit les personnes éligibles :

« Sont éligibles, à l'exclusion des personnes membres du personnel de la société (Reims habitat), les personnes physiques âgées de dix-huit ans au minimum et ne tombant pas sous le coup des dispositions de l'article L. 423-12 du CCH qui sont titulaires d'un contrat de location d'un local à usage d'habitation de la société dans laquelle ils se présentent comme candidats et peuvent produire soit la quittance correspondant à la période de location précédant l'acte de candidature, soit le reçu de paiement partiel mentionné à l'article 21 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, soit la décision de justice ou le procès-verbal de conciliation homologué ou le plan d'apurement conclu avec la société octroyant les délais de paiement du loyer et des charges, dûment respecté; chaque contrat de location ne donne droit qu'à une seule candidature. »

En qualité de locataire, vous avez donc la possibilité de vous porter candidat sur une liste en contactant une association œuvrant dans le domaine du logement et reconnue au niveau national.

En effet, ces associations doivent être affiliées à une organisation nationale siégeant à la Commission nationale de concertation, au Conseil national de l'habitat ou au Conseil national de la consommation.

Comment se présenter ?

Les associations doivent présenter une liste de 4 candidats avec alternativement un candidat de chaque sexe. Les listes doivent être transmises à Reims habitat **avant le 14 octobre 2022**, par lettre recommandée, dépôt au Siège de Reims habitat ou par mail.

N°52
OCT.22

Directrice de la publication : Marie Dubout

Rédacteur en chef : Thibaut Rogier

Rédacteurs : Charlotte Besnard, Marion Monique,
Mélanie Janez, Nelly Calon, Melissa Bate

Crédits photos : Reims habitat

Imprimé par Alliance Partenaires Graphiques

Qui peut voter ?

Selon le Code de la Construction et de l'Habitation : « *Sont électeurs, les personnes physiques qui ont conclu avec la société (Reims habitat) un contrat de location d'un local à usage d'habitation au plus tard six semaines avant la date de l'élection et ont toujours la qualité de locataire de la société ; les occupants dont le titre de location a été résilié pour défaut de paiement du loyer ou de charges justifiant de la bonne exécution d'un plan d'apurement conclu avec la société ; les sous-locataires qui ont conclu avec l'une des associations ou centres visés à l'article L. 442-8-1 du CCH un contrat de sous-location d'un logement de la société au plus tard six semaines avant la date de l'élection ; les associations ou centres précités transmettent à la société la liste de ces sous-locataires au plus tard un mois avant la date de l'élection. Chaque location, occupation ou sous-location ne donne droit qu'à une voix. Le titulaire de plusieurs locations, occupations ou sous-locations ne peut prétendre à plusieurs voix.* »

Comment voter ?

Le matériel de vote vous sera envoyé par courrier le 25 novembre 2022. Vous pourrez ainsi voter :

- **soit par internet** : pour ce faire, rendez-vous sur le site dédié muni du courrier qui comportera vos identifiants. Suivez les étapes pour voter, c'est très simple. L'adresse du site vous sera communiqué prochainement. Vous pourrez voter par internet à partir du 25 novembre 2022 et jusqu'au 8 décembre 2022 à 23h59.
- **soit par correspondance**, en utilisant la carte-réponse T prévue dans le courrier : Vous pourrez la poster sans l'affranchir afin qu'elle parvienne à la boîte postale au plus tard le 8 décembre 2022. Attention aux délais d'acheminement du courrier par la Poste.

Si vous votez par Internet, il est inutile de renvoyer la carte-réponse T. En cas de double vote, seul le vote par Internet sera pris en compte. Vous disposez d'une voix par foyer.

Résultat des votes

Le dépouillement des votes aura lieu au siège social de Reims habitat le 09 décembre 2022 à partir de 14 heures, en présence d'un huissier.

Les résultats seront communiqués le jour même sur le site Internet de Reims habitat et votre Espace Client Sésame, puis dans le prochain numéro du Lien, affichés dans les halls d'immeubles.

Alors quelle que soit la solution choisie, voter ne vous prendra que 5 minutes !

Rapport d'Activité Responsable 2021



Découvrez, sur www.reims-habitat.fr, le Rapport d'Activité Responsable 2021 de Reims habitat présentant les actions menées dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Parcourez, en photos et via de courts articles, l'année 2021 de Reims habitat : son centenaire, son évolution en Société d'Économie Mixte (SEM), le lancement de son projet d'entreprise « Métamorphose 2024 » co-construit avec ses parties prenantes, ses projets urbains, le développement de son offre de Logements Locatifs Intermédiaires, etc.

« Une année particulièrement riche pour notre organisme, vous pourrez le constater en découvrant ce Rapport d'Activité Responsable 2021 » Vincent VERSTRAËTE, Président de Reims habitat.

Bonne lecture !

Plan d'amélioration Qu@lia



Chaque année, dans le cadre de sa démarche qualité Qu@lia, Reims habitat réalise différents types d'enquêtes afin d'améliorer sa qualité de service. Ainsi, de votre emménagement jusqu'au jour où vous rendez votre logement, nous vous interrogeons pour évaluer votre satisfaction. Après chaque intervention dans votre logement ou les parties communes de votre résidence, les services de Reims habitat évaluent également la qualité des interventions de ses prestataires en vous envoyant une enquête par mail. Ces enquêtes et évaluations permettent d'aboutir à des plans d'amélioration visant à toujours mieux répondre à vos attentes. Il est donc important que vous preniez quelques minutes pour y répondre. Merci de votre participation !



Enquête thématique « Suite à une demande d'intervention technique » :

Après une intervention technique réalisée à votre demande (logement ou parties communes), un mail contenant un lien vers une enquête de satisfaction vous est adressé afin d'évaluer l'intervention de nos prestataires.

En 2021, **82.5%** des locataires ont vu leur demande résolue suite à l'intervention du prestataire.

80% des locataires sont satisfaits de l'intervention de l'entreprise.

Afin d'améliorer l'efficacité de ses prestataires et de limiter le nombre d'intervention pour un seul problème technique, Reims habitat poursuivra les actions entreprises pour mieux évaluer le problème technique rencontré chez vous et permettre ainsi l'envoi au prestataire d'une demande la plus pertinente et précise possible.



Nettoyage des parties communes :

76.8% des prestations de nettoyage des parties communes sont conformes aux attentes définies par Reims habitat. Afin de poursuivre l'amélioration de cette prestation, Reims habitat continuera à renforcer ses contrôles et veillera à être plus réactif auprès des prestataires en cas de non-conformité.



Entretien des espaces verts :

64.2% des prestations d'entretien des espaces verts sont conformes au cadre fixé par Reims habitat. Le contrôle de ces prestations par les équipes de Reims habitat continuera d'être renforcé pour notamment être plus réactif auprès des prestataires en cas de non-conformité.



Respect des délais suite à une demande

Quand vous formulez une demande auprès des équipes de Reims habitat, celle-ci est enregistrée et suivie d'actions significatives (réponse, visite, commande de travaux, intervention dans le cadre d'un marché...) dans un délai de 1, 3 ou 10 jours selon des degrés d'urgence préalablement définis.

Pour les demandes sous 1 jour, **89%** ont une action engendrée dans ce délai.

Pour celles sous 3 jours, **96.2%** voient une action dans ce délai et **97.6%** pour celles sous 10 jours.

Le suivi et les délais de réponses aux demandes en cours de traitement continueront d'être renforcés pour poursuivre l'amélioration de ces points.

Faire face à des difficultés financière



Le Service Prévention des Impayés et Traitement Amiable de Reims habitat veille à accompagner les clients de l'organisme, qui font face à des difficultés financières et qui se retrouvent en situation d'impayé de loyer. « *Nos clients sont très angoissés par rapport à cette situation. L'équipe les rassure en les écoutant et en leur expliquant que des solutions existent pour faire face à leur difficulté financière.* » souligne Isabelle, Cheffe du Service.

Ces rencontres entre les clients et le Chargé de Prévention de Reims habitat, qu'elles soient au téléphone ou par rendez-vous au Siège de l'organisme, permettent ainsi de construire avec eux une solution pour enrayer leurs dettes (échéancier, paiement partiel du loyer...). « *Des accords de paiement sont construits ensemble et les clients finissent par être soulagés.* » Isabelle conclut en ajoutant que le service a été renforcé avec l'embauche d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale depuis septembre 2021, et qu'une expertise sociale et budgétaire peut être proposée en fonction des situations.

Une action commune, bailleur-locataire, permettant ainsi de résoudre des situations complexes humainement.

Si vous avez des difficultés pour payer votre loyer, **vous pouvez donc contacter une Chargée de Prévention de Reims habitat** afin d'évoquer, en toute confidentialité, votre situation. Les rencontres se déroulent sur rendez-vous par téléphone ou au Siège de Reims habitat (71 avenue d'Épernay à Reims), entre 9h00 - 11h30 ou 14h00 - 16h30.

Pour prendre rendez-vous, vous pouvez appeler le 03 26 48 43 43.

Stop aux insectes !

Que faire en cas de présence d'insectes dans votre immeuble ou logement ?



Si vous constatez la présence de blattes, cafards, punaises de lit ou autres nuisibles dans votre immeuble ou votre logement, **merci de le signaler immédiatement à votre Agence de proximité ou au Centre de Relation Client de Reims habitat au 03.26.61.79.79 ou par mail à contact@reims-habitat.fr.**

En effet, Reims habitat vous proposera un plan de traitement, réalisé par des professionnels, contre ces insectes afin de stopper leur multiplication.

Par ailleurs, une fois par an, une entreprise est chargée par Reims habitat de prévenir la prolifération des blattes ou cafards dans les logements et les parties communes d'immeubles collectifs. Afin de réaliser une prévention la plus efficace possible dans les logements, **merci d'être présent au rendez-vous proposé et de permettre à l'entreprise d'accéder à toutes les pièces de votre appartement.**

Visitez L'EcoAppart' Clairmarais

Gaz, électricité, chauffage, eau... en cette rentrée, profitez des nombreux conseils des animateurs de l'EcoAppart' Clairmarais pour alléger ou maîtriser vos factures d'énergies !

Créé en 2012, l'EcoAppart' Clairmarais permet de découvrir les gestes du quotidien qui permettent de réduire sa consommation d'eau, d'électricité, de chauffage... et ainsi d'agir pour son budget et la planète !

Les précieux conseils personnalisés donnés lors des visites peuvent ainsi permettre à une famille d'économiser, sur ses charges, jusqu'à un mois de loyer par an.

L'EcoAppart' propose régulièrement des ateliers pour apprendre à faire soi-même de nombreux objets (produits ménagers, objets de déco, textile, ...). Ces ateliers démontrent qu'il est facile de fabriquer soi-même, à moindre coût, des objets s'inscrivant dans une démarche d'éco-comportement.

Alors n'attendez plus, visitez l'EcoAppart' Clairmarais en prenant rendez-vous en appelant le 06 70 23 81 70 ou le 06 10 44 99 15 ou par mail : eco.gestesenfamille@udaf51.com.

Suivez l'actualité de l'EcoAppart' Clairmarais sur sa page Facebook.



Charte régionale de la Commande Publique



Reims habitat, par son Président Vincent Verstraëte, a signé, en septembre 2022 à la Foire de Châlons, la Charte régionale de la Commande Publique Grand Est.

La Charte Régionale de la Commande Publique a été co-écrite par une quarantaine d'acheteurs publics de tout le périmètre régional, sous l'impulsion et la coordination de la Région ainsi que du pôle Commande Publique Grand Est de Grand E-Nov+.

Avec cette Charte, il s'agit de partager des bonnes pratiques déjà mises en œuvre sur le territoire tout en imaginant de nouveaux leviers pour permettre aux entreprises d'accéder plus facilement à la commande publique.

Les 42 engagements de la Charte permettront aux collectivités et organismes signataires de mettre en place des actions concrètes sur quatre enjeux phares :

- ▶ Promouvoir l'achat public pour tous
- ▶ Développer l'achat durable et innovant
- ▶ Œuvrer pour la transparence et l'ouverture
- ▶ Miser sur l'efficacité et la performance

Pour chacun de ces enjeux, des outils ont été mis en place afin de permettre à chaque signataire de la Charte de s'approprier et d'appliquer de manière concrète son engagement.

Plus d'infos sur www.commandepublique-grandest.fr

Le réemploi à Reims habitat

Le réemploi constitue aujourd'hui l'une des pratiques de référence de l'économie circulaire. Son objectif est de réduire la production de déchets, de limiter la consommation d'énergie et de matières premières par la réutilisation des matériaux issus des chantiers de construction

Parmi nous, beaucoup vont déjà acheter sur Vinted, alors pourquoi pas pour le bâtiment ?!



Aujourd'hui, Reims habitat a une démarche volontaire pour inclure le réemploi dans ses marchés de travaux. C'est déjà le cas, par exemple, dans ses marchés de déconstructions.

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du quartier Croix-Rouge Université, la déconstruction de l'immeuble aux 12-14 rue de Rilly la Montagne a été lancée avec une obligation de 20% de réemploi.

Plus de 20% de Produits Équipement Matériaux (PEM) ont été déposés soigneusement : évier, lavabo, WC, baignoire, interrupteur, bois, etc.

Certains sont stockés pour l'entretien des logements de Reims habitat ou réemployés sur son patrimoine. Par exemple, 2 bancs de l'Esplanade Taittinger vont être repositionnés sur le secteur Escadre à Reims.

Les autres produits sont remis en état avant de pouvoir être vendus. Les chiffres définitifs du réemploi sur cette démolition seront connus après 2 mois de vente en magasin. En effet, il faut que ces PEM soient vendus ou donnés pour qu'ils s'inscrivent dans le réemploi. Si ce n'est pas le cas, alors, ils deviennent déchets.

Pour ce projet innovant sur le territoire du Grand Reims et ambitieux sur le plan du développement durable, Reims habitat travaille en collaboration avec :

- ▶ Coopelis, Association de Bell'Occas dans les Ardennes et Recup'R à Dizy (vente d'objet, meubles, équipements récupérés ou invendus en magasin de bricolage),
- ▶ le Club de prévention d'Eprenay,
- ▶ Victor BOIS, designer pour création de meubles via des matériaux de récupération,
- ▶ Et la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Prochaine étape chez Reims habitat : inclure le réemploi dans les marchés de rénovation et construction neuve.

Une démarche pour notre planète qui s'inscrit dans l'enjeu Bas Carbone du projet d'entreprise de Reims habitat.

Agence nationale pour la rénovation urbaine

Anne-Claire Mialot, Directrice Générale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) était en visite à Reims le 20 juillet 2022, pour découvrir les sites rémois financés par le NPRU.

Les trois bailleurs étaient présents aux côtés des services de la Ville, de la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims, Catherine Vautrin, et de l'État pour décrire l'avancement des différents projets.

Diverses thématiques ont été abordées sur les différents secteurs :

- Europe : nature en ville, intégration du plan pluie, concertation des habitants,
- Orgeval : diversification de l'habitat, co-living,
- Witry-les-Reims : élargissement de l'unité urbaine et reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux,
- Châtillons : mobilité et accompagnement au bien vieillir,
- Croix-Rouge : chantiers éco-responsables, sécurité et prévention.

Les acteurs du renouvellement urbain rémois ont été félicités pour la qualité et l'avancement de l'ensemble des opérations, concrétisées grâce à la collaboration entre l'ensemble des services.



Présidence de l'ANRU

Par décret du Président de la République, Catherine Vautrin a été nommée présidente du conseil d'administration de l'ANRU.

À ce poste, elle entend mettre en avant les questions énergétiques et de qualité de vie.



Démolition rue de Rilly La Montagne



Après plusieurs phases préparatoires, Reims habitat, via l'entreprise de démolition Melchiorre, a procédé à la déconstruction des immeubles allant du 12 au 14 rue de Rilly La Montagne. Cette démolition marque, pour Reims habitat et les habitants du quartier, une étape majeure du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en cours sur Croix Rouge Université.

Reims habitat va, ensuite, procéder à la démolition du Parking G6 et des immeubles allant du 31 au 37 et 39 au 45 rue Pierre Taittinger. La démolition de ces immeubles marquera un tournant historique pour le quartier, l'ouvrira vers l'extérieur avec le Centre commercial Hippodrome, l'Université et offrira une vue imprenable sur la Montagne de Reims !

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du secteur Croix-Rouge Université prévoit également la rénovation de 6 immeubles en concertation avec les habitants soit 346 logements rénovés par un travail sur l'amélioration thermique et le confort.

614 logements seront également résidentialisés avec des aménagements extérieurs des pieds d'immeubles repensés pour une meilleure organisation et des espaces plus sûrs.

Ces travaux représentent, pour le quartier, un investissement de plus de 24M€ HT de Reims habitat. Ces opérations sont menées par Reims habitat, le Grand Reims, la Ville de Reims, l'ANRU et l'État

L'info en +

Scannez ce QR Code et découvrez en vidéo la démolition



Un été à Croix-Rouge



Du 1er au 12 août 2022, la Maison de quartier Billard a fêté l'été ! Les habitants du quartier se sont vu proposés différentes activités : ateliers autour du bien-être : tatouages éphémères, massages..., loisirs créatifs, sports.

Les activités se sont déroulées à différents endroits comme le parc Saint John Perse, le jardin de la Maison de quartier, la place Lemaître et en pied des immeubles de Reims habitat.



Les regards du quartier



Depuis le 5 juillet dernier, la façade de la Maison de quartier Maison Blanche est ornée de portraits d'habitants, de commerçants, de représentants des écoles du quartier et de partenaires de la Maison de quartier. Ces portraits sont accompagnés de touches de couleurs qui viennent moderniser la façade de la Maison de quartier !

Ces photos avaient été prises le 23 mars 2022 lors du shooting photos organisé à la Maison de quartier, symbolisant la première étape du projet. Reims habitat s'était prêté au jeu par le biais d'Alban, Responsable du Service Développement social des territoires - Médiation sociale.

Le positionnement des photos marquait la fin du projet « Les Regards du Quartier », lauréat de La Fabrique des Possibles, l'appel à Projets participatifs de Reims habitat. Avec ce projet, la Maison de quartier souhaite mettre en avant le dynamisme et la vitalité du secteur Maison-Blanche.

Plus d'infos sur la Fabrique des Possibles sur www.reims-habitat.fr

Concertation des habitants à Pommery



Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) du secteur Europe-Pommery, la première opération de « rénovation et résidentialisation » de 170 logements est en cours d'étude sur les entrées 33-41 et 59-67 Bd Pommery, 2-4bis rue Carré et 1-7 rue Verrier. Ces travaux doivent permettre **d'améliorer les conditions de vie dans les logements et d'améliorer le cadre de vie autour des résidences**. Les habitants de ces entrées ont été consultés par le biais d'un questionnaire en ligne sur leurs souhaits

en matière de travaux et leurs priorités en matière de : amélioration des parties communes (halls, paliers, etc.) ; amélioration du confort des logements (thermique, acoustique, accessibilité) ; baisse des charges liées à la dépense énergétique ; aménagement des espaces extérieurs ; amélioration de l'accessibilité des résidences (cheminements, emmarchements, rampes).

Plus de 50% de locataires ont répondu à ce questionnaire, en ligne ou bien en version papier. Nous les remercions pour leur participation, cela permettra à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui travaille actuellement sur le projet d'intégrer les attentes et de prioriser ses interventions. Les équipes de Reims habitat proposeront très prochainement aux locataires de ces entrées une réunion d'information pour restituer les résultats de l'enquête et présenter le bouquet de travaux retenu.

Concours des Balcons fleuris

Le 30 juin 2022, a eu lieu la cérémonie de remise des prix du 1^{er} concours de balcons fleuris du secteur Europe-Pommery.

Une dizaine de personnes étaient présentes, dont les correspondants d'entrée d'immeubles, qui ont participé à l'organisation du concours, et des locataires ayant participé à cette première édition.

Carole Perin, Directrice Relation Client de Reims habitat, a remis les prix aux trois premières lauréates de ce concours de balcons fleuris. Puis pour clôturer cette cérémonie, un verre de l'amitié a été partagé.



Un grand bravo aux gagnantes !



Rénovation thermique

Dans le cadre de son vaste programme de rénovation de son patrimoine et de sa démarche Bas Carbone, Reims habitat procède à la rénovation thermique des immeubles allant du 15 au 17 rue Goulin, du 77 au 81 rue Émile Zola, les 5 rue Goulin et 5 rue de la Neuville ainsi que du 152 au 170 avenue de Laon, à Reims.

Ces travaux ont pour objectifs d'apporter un plus grand confort aux clients de Reims habitat et d'améliorer les performances énergétiques de ces immeubles.

Les travaux, déjà engagés et qui auront lieu durant les prochains mois, porteront sur l'isolation thermique par l'extérieur des immeubles, le changement des portes de circulation, le remplacement du système de chauffage avec l'installation de pompes à chaleur collectives en toiture, le changement de la VMC, la rénovation des halls et des paliers d'étage ainsi que sur l'amélioration des interphones.

Dans les logements, les travaux porteront sur :

- ▶ Le remplacement des portes palières
- ▶ Le remplacement des menuiseries extérieures
- ▶ L'isolation thermique par l'intérieur, pour certains logements
- ▶ Le remplacement du système de chauffage avec le changement des radiateurs

Les travaux, débutés en mai 2022, ont une durée prévisionnelle de 21 mois pour les 4 immeubles.

L'entreprise générale sur ce chantier est Demathieu & Bard. La Maitrise d'œuvre est réalisée par Reims habitat.

Ces travaux représentent un investissement de 4.5 millions d'euros pour Reims habitat.



124
logements
rénovés



Inauguration du terrain multisports



Début juillet 2022, a eu lieu l'inauguration du nouveau terrain multisports du secteur Walbaum en présence d'Arnaud Robinet, Maire de Reims, Vincent Verstraëte, Président de Reims habitat, et Jacques Lucbereilh, Sous-préfet de Reims.

Après l'organisation d'un tournoi de foot inter-quartiers par la Maison de Quartier Les Sources et les services de la Ville de Reims, cette inauguration est venu concrétiser symboliquement une démarche partenariale menée avec les habitants du quartier, les équipes de Reims habitat, de la Ville de

Reims et des partenaires du quartier comme la Maison de quartier. Ce travail conjoint a permis d'apporter, en quelques mois, une réponse aux besoins exprimés par les habitants afin de proposer un nouvel équipement sportif aux jeunes du secteur.

Pour permettre la réalisation de cet équipement, Reims habitat a mis à disposition une partie de son foncier, une parcelle du parking situé le long de la rue Saint Thierry.

Grâce au sport, et au dynamisme des acteurs du quartier, ce terrain multisports vient apporter un nouveau lieu de vie et de lien social sur le quartier Walbaum.



Nouvelle fresque de Street Art

Nouvelle année, nouvelle fresque à découvrir dès maintenant sur le secteur Walbaum !

Elle vient enrichir les œuvres de Street Art réalisées, sur le quartier, depuis 2020, avec les habitants :

- ▶ En 2020, l'artiste **Najime Hocini** (Ser Oner Tmd) intervenait aux 1 et 3 rue Auguste Walbaum
- ▶ En 2021, le duo d'artistes, **MAT x ZEKKY**, proposait une fresque aux 5 et 7 rue Walbaum
- ▶ Et en 2022, c'est donc l'artiste **Art is Custom** qui a co-réalisé avec les habitants cette fresque située aux 4 et 6 rue Walbaum.



Comme les années précédentes, cette fresque a été conçue et réalisée avec les habitants du quartier au cours d'activités et d'animations organisées en juillet 2022 par la Maison de Quartier Les Sources, accompagnée d'Art is Custom.

Ces fresques s'inscrivent dans une thématique autour du développement durable et du vivre-ensemble, reflétant et s'inspirant des idées de l'ensemble des habitants.

En plus de proposer des œuvres artistiques sur le quartier Walbaum, la réalisation collective de ces fresques permet de créer du lien, des moments conviviaux entre les habitants et ainsi de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Ce projet, porté par la Maison de quartier, est soutenu dans le cadre de la Politique de la ville par Reims habitat, le Grand Reims, la Ville de Reims et l'État.

Merci à tous les participants, à la Maison de quartier, aux artistes, aux partenaires pour ces œuvres sur le secteur Walbaum !

Un jardin partagé aux Jardelines



Dans le cadre de sa démarche sociale et environnementale, Reims habitat a aménagé, avec les habitants volontaires, une parcelle en potager partagé à la résidence Les Jardelines, située dans le secteur de la rue Paul Vaillant Couturier à Reims.

Ce jardin partagé est composé d'une zone de culture circulaire avec différentes variétés de légumes, une zone de culture de tomates, une zone de fleurs mellifères pour la pollinisation et la biodiversité, une zone de petits fruitiers le long du mur de la résidence et le reste du terrain restera enherbé avec un espace de convivialité.



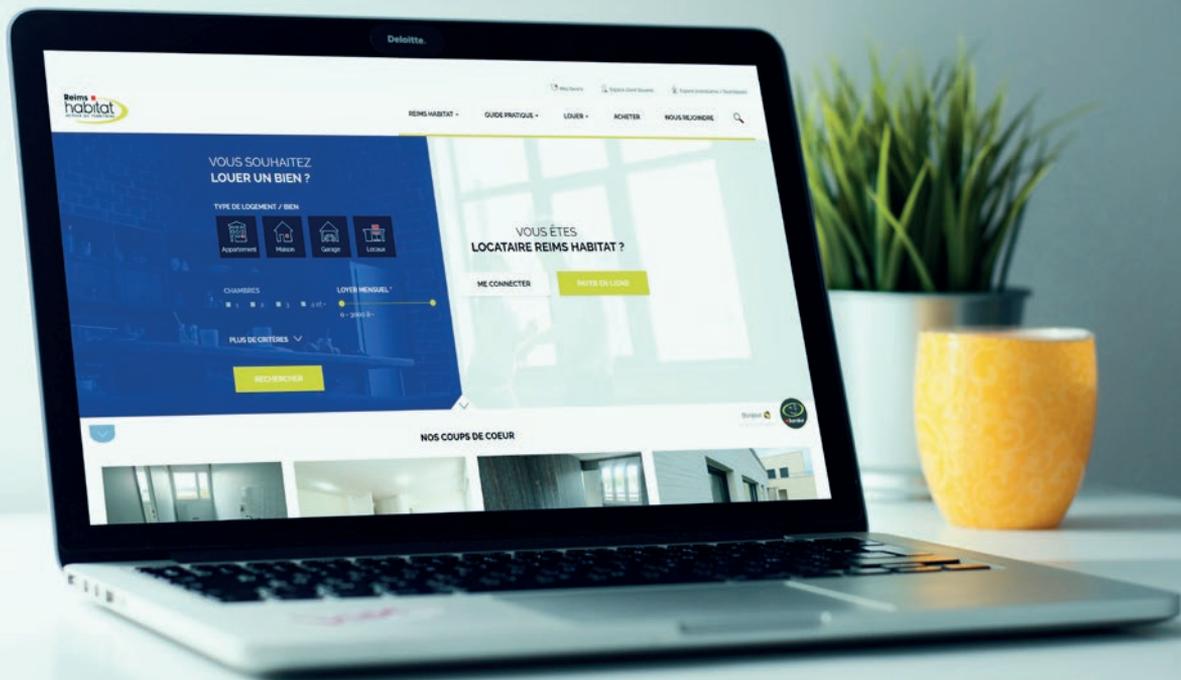
La société Happy Culture accompagne les habitants dans l'entretien du potager. Happy Culture organise également régulièrement des ateliers pour sensibiliser à la biodiversité, la nutrition..., fédérer les participants au projet et faire ainsi du potager un nouveau lieu de vie et de convivialité.



Fiers de leur travail, les jardiniers ont souhaité présenter, en septembre, le jardin partagé, à Vincent VERSTRAËTE, Président de Reims habitat, et aux collaborateurs de l'organisme ayant participé à l'installation du potager.

Vous recherchez un logement ?

Rendez-vous dès maintenant sur le Portail Web de Reims habitat !



Accessible depuis l'adresse, **www.reims-habitat.fr**, votre Portail Web vous permet d'accéder à une sélection de biens disponibles à la location (logements, garages, locaux d'activité).

Un moteur de recherche en page Accueil vous permet de rentrer vos critères : par exemple, appartement, nombre de chambres, montant du loyer, etc.,

Vous accédez ensuite facilement à une sélection de biens y correspondant et disponibles à la location.

Si un bien vous intéresse, vous pouvez contacter les équipes de Reims habitat via les coordonnées disponibles dans l'annonce ou via un formulaire de contact.

Vous êtes client-locataire de Reims habitat ?

Depuis votre Portail Web, vous pouvez également accéder à votre Espace Client Sésame, quelle que soit la page que vous consultez.

Vous découvrirez un Guide pratique vous permettant d'emménager sereinement dans votre nouveau logement ou détaillant les informations essentielles durant votre parcours locatif chez Reims habitat (changement de situation, assurance habitation, entretien et réparations, troubles de voisinage...).

Consultez également toute l'actualité de Reims habitat !

À bientôt sur votre Portail Web !

www.reims-habitat.fr

